

Deuxième conférence des Instances de Régulation de la Communication
d'Afrique (CIRCAF)

25 au 27 septembre 2002 en Afrique du Sud

**DISCOURS D'OUVERTURE DE M. NGABE,
DIRECTEUR GENERAL DES COMMUNICATIONS D'AFRIQUE DU
SUD**

Au nom de l'Autorité des communications indépendantes de l'Afrique du Sud, je vous souhaite la bienvenue à la tribune du lancement du document sur la révision de la propriété et le contrôle des services de diffusion et des autorisations actuelles à caractère commercial.

En général cette discussion vise à donner à toutes les parties intéressées l'occasion d'apporter leur point de vue sur les méthodes qui forment la base de cette révision. La discussion doit porter sur l'impact de la législation sur :

- 1- Le mandat statutaire des autorités et de son approche à la réglementation de l'industrie de diffusion.
- 2- Le sens et les effets des concepts légaux tel le contrôle de la propriété et le renforcement des capacités dans le contexte spécifique de l'Acte IBA et dans le contexte général de la loi Sud Africaine sur l'entreprise et concurrence.
- 3- Les impératifs et les conditions sine qua non pour les investissements locaux et étrangers par rapport au financement et l'expertise dans l'industrie de diffusion Sud Africaine.
- 4- La procédure et les considérations politiques concernant le renforcement des capacités des Noirs, la diversité de la propriété et autres et enfin la viabilité possible d'émission de licences dans les villes secondaires au service de diffusion à caractère commercial.

Cela fait un peu plus de 6 ans que les autorités ont commencé par autoriser les diffuseurs commerciaux. Avec le temps nous avons pu avoir une meilleure idée des problèmes auxquels font face les diffuseurs privés surtout en ce qui concerne les questions de contrôle de la propriété et le renforcement des capacités.

L'ICASA a travaillé et a essayé de réaliser certains objectifs de sa politique tel le réclame cet acte. Jusqu'ici, nous avons fait beaucoup de progrès.

Rappelez-vous qu'en 1994 il n'y avait de contrôle de plan sur les licences de diffusion et le secteur des radios commerciales était moribond. Il est clair que l'industrie de diffusion à but commercial revient de loin après sa traversée du désert durant le temps restrictif de l'apartheid. Le processus de révision procurera le cadre approprié pour la résolution de ces débats.

Comment promouvoir l'investissement étranger direct, soutenir l'industrie, consolider et promouvoir les buts de la politique du renforcement des capacités des noirs et la diversité de la propriété ?
Pouvons nous réaliser tout cela avec des instances de régulation différentes ou plus efficaces que celle qui s'exercent à présent ?